



Atteintes à la vie privée

Par **Laetitia Bricout**, le **29/11/2018** à **20:32**

Bonjour maîtres

Je voulais savoir car un monsieur voulais voir mon mari mais en ce moment il est en prison et je les dis a personne j'ai dis que mon mari travailler en déplacement.mais se monsieur ces renseigner un peu partout et a su que mon mari était en prison alors je voudrais savoir si je peux porter plainte contre cette personne en tant atteintes à la vie privée et je voudrais savoir se qu'il peut en courir car si il revient je veux lui faire peur pour qu'il comprenne car il n'arrête pas de téléphone et un moment je me suis mis en conférence et que j'allais porter plainte contre harcèlement

Par **youris**, le **29/11/2018** à **20:58**

bonjour,

le fait d'apprendre que votre mari est en prison n'est pas une atteinte à la vie privée, vous pourriez éventuellement rechercher celui qui a diffusé cette information.

mais une des caractéristiques de la justice française c'est qu'elle est publique, c'est d'ailleurs un élément de la peine.

d'ailleurs, les médias communiquent sans problème les noms des personnes condamnées.
salutations

Par **youris**, le **29/11/2018** à **23:46**

bonjour,

le fait d'apprendre que votre mari est en prison n'est pas une atteinte à la vie privée, vous pourriez éventuellement rechercher celui qui a diffusé cette information.

mais une des caractéristiques de la justice française c'est qu'elle est publique, c'est d'ailleurs un élément de la peine.

d'ailleurs, les médias communiquent sans problème les noms des personnes condamnées.
salutations